



REGLEMENT DES COMPETITIONS

Président du comité : Michel AYMARD

Avenue de Champbayard
42130 SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE
04-77-24-15-26
michel.aymard55@orange.fr

Président CCR : Valérie DEBIESSE

10b rue Capucins
42400 SAINT-CHAMOND
06-23-15-18-26
debiessevalerie@gmail.com

Responsable de zone : Timothée MEYNET

1030 route du Col
74420 HABERE POCHE
06.87.98.48.55
timeynet74@gmail.com

DATES DES FINALES REGIONALES

EPREUVES	Qual	Lieu	Date	Organisa.	Arbitre
Quadrettes Division 1	2	SAINT ETIENNE	07/10/23	Comité	
Quadrettes Division 2	2	LE COTEAU	21/10/23	Comité	
Quadrettes Division 3	2	AMBERT	04/11/23	Comité	
Donnes libres	13	SAINT CHAMOND	19/11/23	Comité	
Donnes libres DUO	6	MONASTIER	14/10/23	Comité	
Donnes Libres Interclubs	3	VEAUCHE	15/06/24	Comité	
Triplettes Division 1	2	SAINT ETIENNE	06/01/24	Comité	
Triplettes Division 2	3	BEAUMONT	03/02/24	Comité	
Triplettes Division 3	3	LE COTEAU	02/03/24	Comité	
Individuel open	7	??	02/12/23	Comité	
Individuel 1 ^{ière} Série	6	LOIRE FOREZ	16/03/24	ZONE	
Individuel 2 ^{ième} Série	4	MONASTIER	06/04/24	Comité	
Individuel Promotion	5	MONASTIER	06/04/24	Comité	
Coupe de France 1 ^{er} tour	1 + 4	??	27/01/24	Comité	
Coupe de France 2 ^{ème} tour			10/02/24		
Coupe de France 3 ^{ème} tour			??		
Coupe France finale zone	3	LYONNAIS	01/06/24	ZONE	
Donnes libres Séniors	9	??	11/10/23	Comité	
Duplicaté séniors – S1 et S2	6	??	22/05/24	Comité	

FINALES NATIONALES

EPREUVES	LIEU	DATES
Quadrettes	VICHY (03)	17-18 février 2024
Donnes libres Individuel	PONTARLIER (25)	30 mars au 1 ^{er} avril 2024
Individuel Séries + Jeunes	EVIAN (74)	8 au 12 mai 2024
Triplettes	VICHY (03)	18 au 20 mai 2024
Coupe de France	????	Novembre 2024
Donnes libres Séniors	SALIES DU SALAT (31)	11 au 14 mars 2024
Donnes libres DUO	OLONNE (85)	13-14 janvier 2024
Donnes libres Interclubs	OUISTREHAM (14)	Novembre 2024
Duplicaté Séniors	????	Septembre 2024

ARBITRES REGIONAUX DU COMITE

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
DEBIESSE Michael	10 B rue capucins 42400 Saint-Chamond	06-22-20-10-30	michaeldebiesse@gmail.com
DEBIESSE Valérie	10 B rue capucins 42400 Saint-Chamond	06-23-15-18-26	debiessevalerie@gmail.com
GUILLOT David	48 B rue Marcel Sembat 42800 Rive de Gier	07-68-78-46-73	secretariat.ctlf@yahoo.com
BRIQUET Alain	6 rue des Ravats à Chaptas 63460 BEAUREGARD VENDON	06-49-38-58-28	alain.briquet@neuf.fr

AVANT-PROPOS

Le présent règlement ainsi que l'organisation des épreuves officielles régionales sont soumis à l'approbation du responsable de regroupement de comité. Le comité de Tarot Loire Forez fait partie du regroupement 88 ainsi que le comité Lyonnais et le comité Drome Ardèche.

RECLAMATIONS ET CONTESTATION :

Toutes réclamations ou contestations sur le déroulement ou le résultat d'une compétition officielle régionale doit être transmis au responsable de la commission de compétition régionale obligatoirement par écrit (lettre, courriel) dans un délai de 72h après la proclamation des résultats. Le CCR doit transmettre les documents à sa commission et rendre une décision dans les 96h, il doit en informer le responsable de regroupement de comités ainsi que le président de la commission de compétition nationale. L'arbitre peut également formuler par écrit un rapport d'arbitrage auprès du président de la commission compétition.

REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES

Article 1 : Organisation

L'organisation de toutes les épreuves officielles régionales est donnée à la **commission de compétition régionale**. Pour toutes les épreuves organisées en regroupement de comités, elles sont dirigées par le **responsable de regroupement de comités**.

Article 2 : Arbitrage

Les épreuves organisées par le Comité de Tarot Loire-Forez sont dirigées par un **arbitre régional agréé par la Fédération Française de Tarot** (sauf cas exceptionnels ayant reçu une dérogation et approbation du responsable zone).

Il est chargé, **d'assurer le bon déroulement de l'épreuve** et la parfaite régularité de la compétition, **de garantir une bonne ambiance de jeu, de maintenir la discipline**, de rassembler les marques, de calculer les résultats, **d'établir le classement et de le transmettre à l'autorité responsable dans les trois jours après la compétition**. De plus, pour les qualificatifs aux championnats national, **l'arbitre devra remettre aux qualifiés leur convocation au championnat de France à l'issue de l'établissement des résultats et doit également remplir le Bordereau de qualifiés**. De ce fait, à la fin de chaque qualificatif, le joueur qualifié (ou la formation complète) devra impérativement dire s'il se rendra au championnat de France. De même il devra dire s'il (ou elle) accepte son statut de remplaçant.

Il suit pour cela les instructions des règlements de la FFT et du Comité de Tarot Loire-Forez. Il lui appartient - sous réserve du droit d'appel des intéressés - **de juger les cas litigieux, de décider de toute rectification de marque, d'appliquer toute pénalité et, en cas d'irrégularité ou de faute grave, d'informer l'autorité compétente**.

Article 3 : Préparation des donnes

Pour les championnats en donnes dupliquées, les mains des preneurs sont préparées par l'arbitre, les mains de défense et le chien **sont distribués à la table par le preneur. Le chien est accepté tel quel**. Si le Petit est sec dans une des mains de défense lors d'une des redistributions, une nouvelle donne est recrée par l'arbitre.

Cas particulier : les arbitres peuvent préparer entièrement (preneur et défense) le nombre de batteries naturelles nécessaires au déroulement du tournoi (gain de temps) pour : les Emmanuel16, l'individuel promotion, l'individuel senior, les triplettes D3 et les quadrettes D3.

Article 4 : Paravents

Les championnats (sauf exceptions prévues par la FFT) en donnes dupliquées **doivent être joués avec les paravents**, isolant à la table les 3 défenseurs.

Article 5 : Cadence de jeu

La cadence est fixée à 10 minutes par donne (**jeu de la donne, plus reconstitution**).

Pour la distribution, la préparation et le jeu, la cadence est fixée à **15 minutes par donne**.

Article 6 : Table relais

Pour être homologué, un championnat régional doit se jouer avec un minimum de **20 donnes**.

En cas de table(s) relais, les donnes de cette (ou ces) table(s) **sont considérées comme jouées**.

Le nombre de tables incomplètes (relais) en duplicate **ne peut être supérieur à 1 table** par tournoi. Exception : avec 26 joueurs en duplicate individuel, un tournoi de 7 tables avec 2 tables relais est possible (les joueurs fictifs étant placés en Nord 1 et Sud 2).

Article 7 : Qualification et élimination de joueurs, coefficients de séance

Le pourcentage de joueurs qualifiés doit :

- Etre supérieur ou égal à 50% entre les séances 1 et 2.
- Etre supérieur ou égal à 25% entre les séances 1 et 3.
- Etre supérieur ou égal à 12,5% entre les séances 1 et 4.

Pour les Championnats en donnes duplicitées :

Lors d'une première séance, les qualifiés pour la séance suivante se font suivant le classement alterné. Cependant en cas de table relais, l'élimination se fait par classement alterné par le bas (derniers de lignes, puis avant-derniers de lignes, etc.).

Des coefficients de séances sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés. Le coefficient de la première séance étant égal à 1, le coefficient de séance d'une séance suivante :

- N'est pas majoré s'il n'y a pas de joueur éliminé,
- Est majoré de 0.05 si le pourcentage de joueurs éliminés est strictement supérieur à 0% et strictement inférieur à 20%,
- Est majoré de 0.10 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%,
- Est majoré de 0.15 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 42%.

En libre :

Il est possible d'appliquer des coefficients entre 2 séances (ou 2 positions).

1.

Article 8 : Dates, lieu et horaire des championnats

Les dates et lieux des compétitions sont fixés par le présent règlement.

Tous les participants devront se présenter sur le lieu de la compétition auprès de l'arbitre ou de son adjoint au plus tard à 13h50 pour un début de championnat à 14h00. De 14h00 à 14h15, les retardataires **sont attendus mais subissent une pénalité** de 0.5% (en duplicaté individuel ou triplète) ou 1PM (en quadrettes) des points en moins sur tous les championnats en donnes (par tranche de 5 minutes entamée et en fonction du nombre de joueurs absents en cas de libre par équipe). Après 14h15, plus aucun joueur n'est accepté. Les joueurs doivent être assis à 14h15, pour jouer la première donne à 14h20 au plus tard (**sauf si tout le monde est présent avant**).

Dans les compétitions par triplètes et quadrettes, **l'intégralité de l'équipe doit être présente à 14h00**. Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera les pénalités ci-dessus par tranche de 5 minutes (si 2 joueurs sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité). L'équipe est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité à 14h15

Pour la coupe de France, A l'heure prévue pour le début de la séance, les deux équipes doivent être présentes et complètes (*au moins 4 joueurs*).

Passée cette heure prévue et jusqu'à 15 minutes de retard, *l'équipe retardataire est pénalisée d'un point de match par tranche de 5 minutes entamée*.

Après 15 minutes de retard, *l'arbitre procède à la suppression d'un étui à chaque tranche de 15 minutes de retard entamée et afflige une pénalité de 4 PM à l'équipe retardataire à chaque étui supprimé*.

Après 75 minutes de retard, *l'équipe retardataire est scratchée*. Avant que l'arbitre n'ait pris cette décision, *l'équipe présente ne peut se retirer sans prendre le risque d'être elle-même scratchée*.

Lorsqu'une deuxième séance est prévue le soir, *l'heure à laquelle les joueurs devront être assis sera donnée par l'arbitre à la fin de la séance de l'après-midi*. Elle sera déterminée en fonction de l'heure à laquelle prendra fin la première séance et se situera entre 20h30 au plus tôt et 21h00 au plus tard !! Les mêmes pénalités (0.5% ou 1PM ou 50 points) pourront être appliquées si l'horaire n'est pas respecté.

Tout joueur ou équipe qui s'inscrit à un championnat doit être conscient que cela implique une participation aux 2 séances programmées. En aucun cas, un joueur ou une équipe peut se présenter et dire qu'il ne peut jouer que la 1ère séance car il doit rentrer le soir pour un dîner. En cas de désistement pour la 2ème séance (sauf en cas de force majeure), il sera alors automatiquement suspendu pour cette même compétition l'année suivante. *Un forfait pour un match de coupe de France sera pris en compte comme une défaite, les frais d'inscription de l'équipe seront dues mais aucunes sanctions ne seront appliquées dans ce cas spécifique et exceptionnel*.

Article 9 : Inscription

Les inscriptions doivent être faites avant la date limite d'engagement (sauf mention contraire) de l'épreuve *sur le formulaire du site Internet du comité*, (le lien est aussi envoyé par mail par le président de la CCR). *Passé la date limite d'engagement, les inscriptions ne seront possibles que si l'organisation de l'épreuve le permet et elles seront majorées de 2 €*. Aucune inscription ne pourra se faire le jour de l'épreuve. **La date limite d'inscription est toujours 7 jours avant la date du championnat.**

Article 10 : Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 15 € par compétition par joueur (sauf en coupe de France, 8 € par joueur par match disputé). Ce droit d'inscription sert pour une partie à payer les PCN, le matériel (jeux, feuilles de marque, informatique) et les arbitres, et pour une autre partie à défrayer les joueurs qualifiés du comité. **Un joueur inscrit DOIT participer à toutes les manches s'il n'y a pas d'éliminés.**

Tout joueur inscrit qui ne se présentera pas à la compétition sera automatiquement suspendu de cette même compétition pour la saison suivante.

Article 11 : Comportement

Tout joueur s'engage à avoir un *comportement exemplaire* durant l'intégralité du championnat (toutes les séances). Si ce n'était pas le cas, il serait tout d'abord averti puis pourrait se voir attribuer une sanction allant de la pénalité à l'exclusion du tournoi. L'arbitre attribuera la sanction qui lui semble appropriée.

Article 12 : Perte de qualification

A la suite d'un championnat D1 (quadrettes ou triplettes), si un qualifié joue un championnat D2 ou D3, *il perd sa place de qualifié*.

Si un remplaçant en D1 joue un championnat D2 ou D3 et se qualifie, *alors il perd son statut de*

remplaçant en D1.

Si un remplaçant en D1 joue un championnat D2 ou D3 et ne se qualifie pas alors *il reste remplaçant en D1.*

Article 13 : Les pauses fumeurs

Lors des championnats, certains joueurs sortent pour fumer une cigarette dehors. Il a été remarqué que cette pratique était trop systématique pour quelques-uns d'entre eux. De plus, certains évoquent parfois des jeux qu'ils viennent de jouer et ceci malgré la présence d'autres joueurs qui n'ont peut-être pas encore joué ces jeux, leur donnant de précieuses informations qui peuvent fausser la jouerie.

C'est donc *l'arbitre qui sera le seul décideur des pauses fumeurs* à son gré en fonction du tournoi. Il pourra accorder une 1, 2, 3 ou *aucune pause cigarettes s'il le souhaite*. Les joueurs qui sortiront sans l'aval de l'arbitre *pourront se voir attribuer une pénalité* tout comme ceux qui iront fumer dans les toilettes.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN

Article 14 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional Open. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Loire-Forez.

L'épreuve se déroulera en 2 ou 3 séances en fonction du nombre d'inscrits.

Si le nombre de participants est inférieur ou égale à 56 et qu'il permet d'organiser un seul tournoi ou plusieurs tournois parallèles avec uniquement des tables complètes (multiple de 4), la finale se déroulera en 2 séances, commençant dès la 1ère séance qui réunira tous les participants.

Dans le cas contraire (nombre de participants > 56 ou pas un multiple de 4), le championnat se déroulera en 3 séances. La 1ère séance sera considérée comme ½ finale. La 1ère séance attribuera ses propres PCN. La 1ère séance réunira tous les joueurs moins 1, 2 ou 3 joueurs qualifiés d'office pour la 2ème séance. Les joueurs qualifiés d'office seront, par ordre de priorité : le champion régional de la saison précédente, puis les joueurs du comité les mieux classés au classement national. En cas de demi-finale, le pourcentage obtenu ne sera pas conservé pour la finale.

Des coefficients sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés (art 7 - page 5)

Article 15 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 16 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50

Indice PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 16 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{ier}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ième}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ième}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1^{ière} SERIE

Article 18 : Organisation

L'individuel première série est organisé en regroupement (Lyonnais, Loire Forez, Drome Ardèche) sous la responsabilité du responsable de zone. L'épreuve se déroulera en 2 ou 3 séances en fonction du nombre d'inscrits.

Si le nombre d'inscrit n'est pas un multiple de 4, le championnat se déroulera en 3 séances. La 1^{ère} séance sera considérée comme ½ finale qui attribuera ses propres PCN. Elle réunira tous les joueurs moins 1, 2 ou 3 joueurs qualifiés d'office pour la 2^{ème} séance. Les joueurs qualifiés d'office seront, par ordre de priorité : le champion sortant de la saison précédente, puis les joueurs les mieux classés au classement national. En cas de demi-finale, le pourcentage obtenu ne sera pas conservé pour la finale.

Des coefficients sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés (art 7 - page 5)

Article 19 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 20 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.5

Indice PCN pour la finale du comité : 1.8

Article 20 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seul 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

Série 1	Attribution de PP												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
16	20	16	13	11	9	7							
20	21	17	14	11	9	7	6						
24	22	18	15	12	10	8	6	5					
28	23	19	15	12	10	8	7	5	4	4			
32	24	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3		
36	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	
40	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	
44	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	
48	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	
52	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE

Article 22 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional 2^{ème}. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont le classement est Deuxième Série pique, cœur, carreau ou trèfle.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 15 joueurs et de 20 donnes jouées, avec une séance finale ramenée à 28, 20 ou 16 joueurs selon le nombre d'inscrits à la première séance. Cependant la Commission de Compétition Régionale se réserve le droit d'organiser une demi-finale si le nombre d'inscrit ne lui permet pas d'organiser un tournoi avec un nombre de joueurs égal à un multiple de quatre et ne permettant pas de faire une table relais (ex : 22, 26, 30, 34, 38, 42 joueurs etc...). Dans ce cas le champion sortant et le joueur le mieux classé serait directement qualifié pour la finale.

Si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

Dans le cas où le nombre d'inscrits le permet, la mise en place de la première séance sera effectuée en tirage aléatoire intégrale à l'exception du champion 2^{ème} Série sortant qui sera positionné en Nord 1. La mise en place de la deuxième séance sera effectuée par rapport au classement alterné de la première séance.

Des coefficients sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés (art 7 p 5)

Article 23 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 24 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50

Indice PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 24 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seul 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

Attribution de PP												
Série 2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	10	8	7	5	4	3	2	2	1	1	1	1
20	10	8	7	5	4	3	2	2	1	1	1	1
24	11	9	8	5	4	3	2	2	1	1	1	1
28	11	9	8	5	4	3	2	2	1	1	1	1
32	12	10	8	6	4	3	2	2	1	1	1	1
36	12	10	8	6	4	3	2	2	1	1	1	1
40	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
44	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
48	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
52	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION

Article 26 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional Promotion. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont le classement est 3^{ième} ou 4^{ième} série pique, cœur, carreau ou trèfle.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 15 joueurs et de 20 donnes jouées, avec une séance finale ramenée à 28, 20 ou 16 joueurs selon le nombre d'inscrits à la première séance. Cependant la Commission de Compétition Régionale se réserve le droit d'organiser une demi-finale si le nombre d'inscrit ne lui permet pas d'organiser un tournoi avec un nombre de joueurs égal à un multiple de quatre et ne permettant pas de faire une table relais (ex : 22, 26, 30, 34, 38, 42 joueurs etc...). Dans ce cas le champion sortant et le joueur le mieux classé serait directement qualifié pour la finale.

Si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

Dans le cas où le nombre d'inscrits le permet, la mise en place de la première séance sera effectuée en tirage aléatoire intégrale à l'exception du champion Promotion sortant qui sera positionné en Nord 1. La mise en place de la deuxième séance sera effectuée par rapport au classement alterné de la première séance.

Des coefficients sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés (art 7 p 5)

Article 27 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 28 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50

Indice PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 28 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seul 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

Attribution de PP												
Promotion	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
20	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
24	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
28	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
32	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
36	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
40	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
44	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
48	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
52	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
56	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
60	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
64	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIOR

Article 30 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional Promotion. Ce qualificatif est ouvert à toutes personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et ayant 60 ans révolus au 1^{er} janvier 2024.

Le championnat se déroulera en 2 séances avec un minimum de 15 joueurs et de 20 donnes jouées. Cependant la Commission de Compétition Régionale se réserve le droit d'organiser une demi-finale si le nombre d'inscrit ne lui permet pas d'organiser un tournoi avec un nombre de joueurs égal à un multiple de quatre et ne permettant pas de faire une table relais (ex : 22, 26, 30, 34, 38, 42 joueurs etc...). Dans ce cas le champion sortant et le joueur le mieux classé serait directement qualifié pour la finale.

Si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

Dans le cas où le nombre d'inscrits le permet, la mise en place de la première séance sera effectuée en tirage aléatoire intégrale à l'exception du champion Séniors sortant qui sera positionné en Nord 1. La mise en place de la deuxième séance sera effectuée par rapport au classement alterné de la première séance.

Des coefficients sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés (art 7 - page 5)

Article 31 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 32 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50

Indice PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 32 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seul 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

Attribution de PP												Attribution de PP													
Ind Sen	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Ind Sen	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	60	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
20	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	64	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
24	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	68	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
28	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	72	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
32	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	76	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
36	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	80	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
40	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	84	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
44	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	88	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
48	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	92	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
52	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	96	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
56	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	100	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT QUADRETTE D1

Article 34 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrette D1. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 4 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité de Tarot Loire Forez et dont l'indice d'équipe est strictement supérieur à 20.

Article 35 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Article 36 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.5 et pour la finale du comité : 1.8

Article 36 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2

CHAMPIONNAT QUADRETTES D2

Article 38 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrette D2. Ce qualificatif est ouvert à toute équipe de 4 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont l'indice de valeur est inférieur à 73.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 5 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination entre les deux séances si le nombre d'équipes inscrites le permet.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

- Un joueur classé 1^{ère} série cœur, peut disputer ce championnat D2 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Il devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

Article 39 : Qualifiés Voir tableau page 2.

Article 40 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50 et pour la finale du comité : 1.80

Article 40 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
11	9	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1

CHAMPIONNAT QUADRETTE D3

Article 42: Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrette D3. Ce qualificatif est ouvert à toute équipe de 4 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont l'indice de valeur est inférieur à 26.

Le championnat se déroulera en une seule séance avec un minimum de 5 équipes et de 20 donnes jouées.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Un joueur classé 1^{ère} série cœur, carreau ou trèfle, peut disputer ce championnat D3 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Il devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

Article 43 : Qualifiés Voir tableau page 2.

Article 44 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.5 et pour la finale du comité : 1.8

Article 44 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
6	5	4	3	2	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1

Article 46 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplette D1. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 3 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité de Tarot Loire Forez et dont l'indice d'équipe est strictement supérieur à 14.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination entre les deux séances si le nombre d'équipes inscrites le permet.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Article 47 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 48 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.5 et pour la finale du comité 1.8

Article 48 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2

CHAMPIONNAT TRIPLETTES D2

Article 50: Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplette D2. Ce qualificatif est ouvert à toute équipe de 3 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont l'indice de valeur est inférieur à 67.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination entre les deux séances si le nombre d'équipes inscrites le permet.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

- un joueur classé 1ère cœur peut disputer ce championnat s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

Article 51 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 52 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50 et pour la finale du comité : 1.80

Article 52 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
11	9	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3

Article 54 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplette D3. Ce qualificatif est ouvert à toute équipe de 3 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont l'indice de valeur est inférieur à 20.

Le championnat se déroulera en une seule séance avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Un joueur classé 1C ou 1K ou 1T ou 2P ou 2C peut disputer ce championnat s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

Article 55 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 56 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50 et pour la finale du comité : 1.80

Article 56 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
6	5	4	3	2	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT LIBRE INDIVIDUEL

Article 58 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional libre individuel. Ce qualificatif est ouvert à toutes personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez.

Le championnat se déroulera en 2 séances en donnes libres avec possibilité d'indice sur la séance 2 entre la séance 1 et 2 en cas d'élimination de joueurs entre les 2 manches (article 7 – page 5).

A l'issue de ces deux séances un classement général sera établi.

Article 59 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

CHAMPIONNAT LIBRE SENIOR

Article 61 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional libre sénior. Ce qualificatif est ouvert à toutes personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et ayant 60 ans révolus au 1^{er} janvier 2024.

Le championnat se déroulera en 2 séances en donnes libres avec possibilité d'indice sur la séance 2 entre la séance 1 et 2 en cas d'élimination de joueurs entre les 2 manches (article 7 – page 5).

A l'issue de ces deux séances un classement général sera établi.

Article 62 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

CHAMPIONNAT INTERCLUB LIBRE PAR 4

Article 64 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional interclub libre par4. Ce qualificatif est ouvert à toutes les équipes de 4 joueurs du même club possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont la multiplication des séries est strictement supérieure à 16 (**voir 2 exceptions**).

Ex :

Joueurs	Série
Joueur 1	1 ^{ère} série
Joueur 2	1 ^{ère} série
Joueur 3	2 ^{ème} série
Joueur 4	4 ^{ème} série

Résultat : $1 \times 1 \times 2 \times 4 = 8 < 16$

l'équipe ne peut participer au championnat

Joueurs	Série
Joueur 1	1 ^{ère} série
Joueur 2	2 ^{ème} série
Joueur 3	3 ^{ème} série
Joueur 4	3 ^{ème} série

Résultat : $1 \times 2 \times 3 \times 3 = 18 > 16$

l'équipe peut participer au championnat

Les 2 exceptions pour pouvoir participer au championnat :

Joueurs	Série	Joueurs	Série
Joueur 1	1 ^{ère} série	Joueur 1	1 ^{ère} série
Joueur 2	1 ^{ère} série	Joueur 2	1 ^{ère} série
Joueur 3	3 ^{ème} série	Joueur 3	4 ^{ème} série
Joueur 4	4 ^{ème} série	Joueur 4	4 ^{ème} série

Le championnat se déroulera en 2 séances en donnes libres avec possibilité d'indice sur la séance 2 entre la séance 1 et 2 en cas d'élimination de joueurs entre les 2 manches (article 7 – page 5). A l'issue de ces deux séances un classement général sera établi.

COMPOSITION POSSIBLES DES EQUIPES

Exceptions 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21

Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

Article 65 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

CHAMPIONNAT LIBRE DUO

Article 67 : Organisation

Le comité de tarot Loire-Forez est chargé de l'organisation du qualificatif régional libre DUO. Ce qualificatif est ouvert à toutes les équipes de 2 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez.

Le championnat se déroulera en 2 séances en donnes libres avec possibilité d'indice sur la séance 2 entre la séance 1 et 2 en cas d'élimination de joueurs entre les 2 manches (article 7 – page 5).

A l'issue de ces deux séances un classement général sera établi.

Article 68 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

COUPE DE FRANCE

Article 70 : Organisation

Le comité de tarot Loire-forez est chargé de l'organisation du qualificatif pour la coupe de France. Ce qualificatif est ouvert à toutes les équipes de 4, 5 ou 6 joueurs (pas forcément du même club) possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de Tarot Loire-Forez. Un règlement détaillé sera rédigé une fois que le nombre d'équipes inscrites sera connu.

Article 71 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 72 : Les Bonus

Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription (en tenant compte du dernier classement National). Ce bonus est définitif pour la saison en cours, et est conservé pour la finale nationale. L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème ci-après :

1 ^{ère}	Série Nationale et Nationale Hors-quota	0.00
1 ^{ère}	Série Pique	0.50
1 ^{ère}	Série Cœur	1.00
1 ^{ère}	Série Carreau	2.00
1 ^{ère}	Série Trèfle et 1 ^{ère} Série Hors-quota	3.00
2 ^{ème}	Série Pique	3.50
2 ^{ème}	Série Cœur	4.00
2 ^{ème}	Série Carreau	4.50
2 ^{ème}	Série Trèfle	5.00
3 ^{ème}	Série Pique	5.50
3 ^{ème}	Série Cœur	6.00
3 ^{ème}	Série Carreau	6.50
3 ^{ème}	Série Trèfle	7.00
4 ^{ème}	Série Pique	7.50
4 ^{ème}	Série Cœur	8.00
4 ^{ème}	Série Carreau	8.50
4 ^{ème}	Série Trèfle et non classés	9.00